



SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

- ② **Partenariat pluridisciplinaire autour de l'effacement du plan d'eau de Peyrelevalde**
- ③ **Accompagnement des projets d'abreuvement à quatre mains**
- ④ **Coordination pour la restauration d'une « rivière sauvage »**



Le programme « Sources en action » : un projet commun pour la résilience des milieux aquatiques

Constituant une démarche innovante et d'envergure pour le maintien et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, le second contrat « Sources en action » 2017-2022 arrive aujourd'hui à mi-parcours. **Depuis son lancement, les actions couvrant l'ensemble des thématiques du contrat se multiplient.** Elles ont ainsi pu être mises en œuvre dans un contexte de réforme territoriale générant des réorganisations au niveau des groupements de collectivités.

Les travaux d'effacement du plan d'eau communal de Peyrelevalde, action emblématique du contrat, ont démarré en juin 2019 et permettront à la Vienne amont de retrouver toutes ses fonctionnalités. Cette action est à mettre en relation avec les travaux de restauration de la continuité écologique mis en œuvre sur le ruisseau de Chaud à Nedde qui rendent le cours d'eau franchissable. Ce dernier, affluent de la Vienne,

pourrait désormais devenir un ruisseau pépinière pour la truite fario.

La dynamique locale générée par le programme « Sources en action » associe autour d'un projet commun des opérateurs locaux qui individuellement auraient un rayon d'action limité. **L'association des savoir-faire et des compétences complémentaires des vingt-quatre maîtres d'ouvrage est le fruit d'un travail collectif qui associe les opérateurs locaux depuis 2011.** Ainsi, cette lettre d'informations n°5 s'attache à mettre en lumière la coopération entre les porteurs de projets du programme « Sources en action ».

Enfin, les actions du contrat « Sources en action » concourent à **rendre les milieux aquatiques plus résilients** face aux aléas climatiques, en particulier vis-à-vis des tensions de plus en plus marquées sur la ressource en eau.



Partenariat pluridisciplinaire autour de l'effacement du plan d'eau de Peyrelevade



Réunion publique de présentation des travaux d'effacement

Une opération d'envergure du programme « Sources en action » concerne le plan d'eau communal de Peyrelevade. **Construite en 1974, la digue du plan d'eau, située à quelques kilomètres des sources de la Vienne, va s'effacer progressivement du paysage entraînant la disparition de l'étang (d'une superficie initiale de 10 ha) au profit d'une zone humide.** Cette opération phare du programme « Sources en action » rassemble de nombreux porteurs de projets du contrat, chacun apportant ses compétences spécifiques et complémentaires au déroulement de cette action.

Suite à différentes études et après une phase de concertation, la commune, propriétaire des parcelles, a décidé en 2015 de supprimer le plan d'eau. Ce choix tient compte des obligations réglementaires, du coût des différents scénarios et de l'évolution des activités associées au plan d'eau. Les études et travaux en maîtrise d'ouvrage communale sont réalisés avec le soutien technique et administratif du PNR de Millevaches en Limousin.

Une **vidange** du plan d'eau a été réalisée par la commune, en collaboration avec la Fédération de pêche de la Corrèze et l'AAPPMA de Peyrelevade en 2017 et 2018 afin de réaliser des aménagements préparatoires à l'effacement du plan d'eau. La ligne d'eau de l'étang a ainsi été abaissée afin de permettre la **végétalisation des bordures** pour

limiter les départs de boues, abondantes dans la retenue. Les travaux de suppression de l'ouvrage ont démarré cet été et vont se poursuivre à l'automne. **À partir de 2020, la Vienne devrait avoir retrouvé son cours naturel.**

Cette opération fait l'objet de **suivis de l'impact sur le peuplement piscicole**. Cette étude est menée par la Fédération de pêche de la Corrèze et l'AAPPMA de Peyrelevade afin d'observer l'évolution de la Vienne après la suppression de l'étang. En complément, des **suivis bactériologiques et morphologiques** sont réalisés en amont et en aval du plan d'eau par le PNR Millevaches. La restauration des densités piscicoles en aval de Peyrelevade est attendue dans un avenir proche.

En parallèle, une attention particulière sur **les effets sur la faune et la flore** est assurée par le GMHL, la LPO et le PNR Millevaches. Le CEN Nouvelle Aquitaine réalise des **suivis écologiques et hydrologiques** de la tourbière de Rebière-Nègre, située en bordure du plan d'eau, ainsi que des parcelles occupées par l'ancien plan d'eau, pour évaluer l'état de santé des zones humides.

Enfin, l'effacement du plan d'eau de Peyrelevade est le sujet d'un film court réalisé par Télé Millevaches, partenaire du contrat « Sources en action ». Ainsi, les différentes phases de cette opération emblématique seront valorisées dans un support audiovisuel qui pourra ensuite être diffusé au grand public.



Végétalisation des parcelles de l'ancien plan d'eau après sa vidange (juillet 2019)



La Vienne à Peyrelevade avant la construction du plan d'eau

3 Accompagnement des projets d'abreuvement à quatre mains

Afin de poursuivre et d'amplifier les nombreuses actions agricoles menées dans le cadre du programme « Sources en action » 2011-2015, les Chambres d'agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne ainsi que le CIVAM Limousin se sont joints à la démarche. **Ils proposent leur expertise** pour développer des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et le PETER du Pays Monts et Barrages associent leurs compétences complémentaires pour **accompagner techniquement et financièrement les exploitants agricoles afin de limiter le piétinement des berges tout en facilitant l'abreuvement du bétail.**



Réunion d'information

Les Diagnostics Individuels d'Exploitation effectués par la Chambre d'agriculture, les réunions organisées en commun et l'animation territoriale du Pays Monts et Barrages ont permis d'élaborer un répertoire partagé d'éleveurs volontaires. Sur le terrain, les techniciens de la Chambre d'agriculture et du Pays Monts et Barrages rencontrent ensemble les agriculteurs ayant la volonté d'améliorer la gestion de l'abreuvement.

Les points suivants sont abordés :

- Solutions techniques pour limiter le piétinement et favoriser l'accès des animaux à une eau de qualité tout au long de l'année ;
- Adaptation de ces solutions en fonction des terrains et de la gestion du pâturage ;
- Modalités d'aides matérielles et financières.

Suite à cet accompagnement technique, le Pays Monts et Barrages, en tant que maître d'ouvrage, prend en charge la création des aménagements définis, conduit la mise en œuvre des projets et gère les demandes de subvention. Plusieurs techniques d'abreuvement existent : abreuvoir gravitaire, solaire, descente aménagée, pompe de prairie, etc.

Ainsi, les éleveurs bénéficient d'aides financières pour **installer des systèmes d'abreuvement respectueux**



Abreuvement direct au cours d'eau

des milieux aquatiques. Les aides proviennent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. En contrepartie, les agriculteurs s'engagent à mettre en défens les cours d'eau pour limiter l'abreuvement direct au cours d'eau.

En 2019, ce partenariat a permis de lancer une quinzaine de projets d'abreuvement sur le territoire du Pays Monts et Barrages.



Visite de parcelles

Dans le cadre d'une démarche analogue, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud prévoit la mise en place d'aménagements agricoles en novembre 2019 : **7 passages à gué, 4 descentes aménagées et un franchissement de cours d'eau en PEHD seront installés.** En complément, 3100 mètres de clôture électrique seront fournis aux éleveurs qui procéderont à la pose.



P4 Coordination pour la restauration d'une « rivière sauvage »

Sur le cours d'eau du Pic labellisé « **Site Rivières Sauvages*** », onze aménagements d'abreuvement et de franchissement pour les bovins ont été installés en 2019 afin de préserver sa haute valeur patrimoniale. Ces travaux représentent l'ensemble des actions prévisionnelles pour l'aménagement agricole du Pic.

Le diagnostic réalisé par le Conseil Départemental de la Creuse avait mis en exergue **trois secteurs de zones piétinées devant faire l'objet d'une restauration**. Un programme d'actions spécifique a été élaboré par le Conseil Départemental de la Creuse en concertation avec les structures partenaires dont la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, qui a intégré ces travaux de restauration des berges dans la programmation du contrat « Sources en actions » 2017-2022.

Dans leurs échanges avec la profession agricole, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes ont cherché à mettre en place des aménagements innovants et fonctionnels permettant de réduire très significativement l'impact du bétail sur les milieux aquatiques comparativement aux aménagements réalisés classiquement.

En effet, **des passerelles en bois** ont avantageusement été préférées aux passages à gués classiques empierrés (3 unités réalisées). Les passerelles posées et ancrées sur les berges n'engendrent pas de modification des berges ni du lit mineur et garantissent la traversée du bétail sans impact sur la qualité de l'eau.



Abreuvoir solaire



Passerelle en bois

Des abreuvoirs solaires (2 unités réalisées) ont été préférés aux descentes aménagées (3 unités réalisées) lorsque cela répondait aux besoins et souhaits des agriculteurs. L'eau distribuée au centre de la parcelle permet ainsi de préserver intégralement les berges du piétinement.

En complément, **l'ensemble des berges a été mis en défens** sur 2 774 mètres à l'aide de clôtures électriques pour éviter le développement de nouveaux points de piétinement.

Sur les 12,960 km labellisés du Pic, **la totalité des secteurs dégradés ont été restaurés avec un degré d'exigence correspondant au niveau de qualité du cours d'eau associé aux attentes de la profession agricole**. Un suivi sera réalisé sur les systèmes solaires installés et sur l'évolution des secteurs de cours d'eau restaurés.

* <https://www.rivieres-sauvages.fr>

Quelques actualités du territoire

Atlas et liste rouge des poissons du Limousin

La Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze ainsi que les Fédérations de pêche de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse ont édité **l'Atlas des Poissons du Limousin**. Cet ouvrage met en évidence la répartition des espèces et son évolution dans le temps. Ce travail a également servi de base à la définition d'une liste rouge des poissons du Limousin validée début 2019.

Pour en savoir plus : <https://atlaspoissonslimousin.jimdofree.com/>

Fiches ouvrages et fiches amphibiens

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) prépare des **fiches descriptives sur les ouvrages d'art pour le franchissement des cours d'eau** qui permettront de définir la sensibilité des ouvrages et la présence d'espèces protégées (loutre, chiroptère) afin d'améliorer la franchissabilité pour cette faune. Le GMHL rédige également des **fiches sur les suivis amphibiens** réalisés sur différentes mares afin d'améliorer les connaissances sur leur état de conservation.

Pour plus de renseignements www.sourcesenaction.fr

ou contactez les coordonnateurs du programme qui vous orienteront vers les opérateurs locaux :



Parc Ester Technopole
18 rue Soyouz
87068 Limoges cedex
05 55 06 39 42

Contact : Pauline Bénesteau
p.benesteau@eptb-vienne.fr



Maison du Parc à Millevaches
7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
05 55 96 97 00

Contact : Guillaume Rodier
g.rodier@pnr-millevaches.fr

Le programme « Sources en action » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.